

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT INITIEE PAR



### DE 330.000 DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL

Présentée par :



Etablissement Présentateur et Garant



Conseil

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'UMANIS



Le présent document relatif aux autres informations de la société UMANIS a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « AMF ») le 29 août 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société UMANIS.

Le présent document complète la note d'information visée par l'AMF le 26 juillet 2016 sous le numéro 16-345, en application d'une décision de conformité en date du 26 juillet 2016 (la « Note d'Information ») relative à l'offre publique de rachat initiée par UMANIS sur ses propres actions (l' « Offre ») en vue de leur annulation.

Le présent document d'information est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'UMANIS ([www.groupeumanis.com](http://www.groupeumanis.com)) et peut être obtenu sans frais auprès de :

UMANIS – 7/9, rue Paul Vaillant-Couturier – 92300 Levallois-Perret – France

KEPLER CHEUVREUX – 112, avenue Kléber – 75116 Paris – France

ATOUT CAPITAL – 164, boulevard Haussmann – 75008 Paris – France

## SOMMAIRE

|         |                                                                                                                                                          |    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.      | PRESENTATION DE L'INITIATEUR.....                                                                                                                        | 4  |
| 1.1.    | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UMANIS .....                                                                                                                   | 4  |
| 1.1.1.  | Dénomination sociale .....                                                                                                                               | 4  |
| 1.1.2.  | Forme juridique .....                                                                                                                                    | 4  |
| 1.1.3.  | Siège social.....                                                                                                                                        | 4  |
| 1.1.4.  | Exercice social .....                                                                                                                                    | 4  |
| 1.1.5.  | Durée .....                                                                                                                                              | 4  |
| 1.1.6.  | Objet social .....                                                                                                                                       | 4  |
| 1.2.    | ACTIVITES DE LA SOCIETE.....                                                                                                                             | 5  |
| 1.2.1.  | Situation financière et comptable .....                                                                                                                  | 5  |
| 1.2.2.  | Présentation et évolution récente.....                                                                                                                   | 8  |
| 1.2.3.  | Perspectives du groupe.....                                                                                                                              | 11 |
| 1.2.4.  | UMANIS en bourse .....                                                                                                                                   | 13 |
| 1.2.5.  | Modification du capital social – Structure du capital .....                                                                                              | 14 |
| 1.3.    | RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'UMANIS .....                                                                                 | 14 |
| 1.3.1.  | Capital social.....                                                                                                                                      | 14 |
| 1.3.2.  | Clauses statutaires obligatoires .....                                                                                                                   | 14 |
| 1.3.3.  | Transmission des actions (article 15 des statuts).....                                                                                                   | 14 |
| 1.3.4.  | Forme des actions (article 10 des statuts).....                                                                                                          | 15 |
| 1.3.5.  | Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts) .....                                                                                | 15 |
| 1.3.6.  | Titres donnant accès au capital.....                                                                                                                     | 16 |
| 1.3.7.  | Autres instruments financiers non représentatifs du capital .....                                                                                        | 17 |
| 1.3.8.  | Pacte d'actionnaires .....                                                                                                                               | 17 |
| 1.4.    | ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE .....                                                                                                          | 17 |
| 1.4.1.  | Présidence et représentation .....                                                                                                                       | 17 |
| 1.4.2.  | Composition du conseil d'administration .....                                                                                                            | 17 |
| 1.4.3.  | Commissaires aux comptes .....                                                                                                                           | 18 |
| 1.5.    | FACTEURS DE RISQUE .....                                                                                                                                 | 19 |
| 1.5.1.  | Risques liés à l'évolution des effectifs.....                                                                                                            | 19 |
| 1.5.2.  | Capacité à fidéliser les collaborateurs.....                                                                                                             | 19 |
| 1.5.3.  | Risques liés au marché.....                                                                                                                              | 20 |
| 1.5.4.  | Risques liés à la technologie.....                                                                                                                       | 20 |
| 1.5.5.  | Risques juridiques.....                                                                                                                                  | 20 |
| 1.5.6.  | Propriété intellectuelle .....                                                                                                                           | 20 |
| 1.5.7.  | Dépendances éventuelles .....                                                                                                                            | 20 |
| 1.5.8.  | Risques liés à la mise en œuvre de partenariats .....                                                                                                    | 21 |
| 1.5.9.  | Actifs nécessaires à l'exploitation.....                                                                                                                 | 21 |
| 1.5.10. | Assurances .....                                                                                                                                         | 21 |
| 1.5.11. | Risques liés à la concurrence .....                                                                                                                      | 21 |
| 1.5.12. | Nouveaux entrants sur le marché .....                                                                                                                    | 21 |
| 1.5.13. | Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration .....                                                                                          | 22 |
| 1.5.14. | Risques juridiques.....                                                                                                                                  | 22 |
| 1.5.15. | Risques clients .....                                                                                                                                    | 22 |
| 1.5.16. | Risques fournisseurs.....                                                                                                                                | 22 |
| 1.5.17. | Risques financiers.....                                                                                                                                  | 22 |
| 1.5.18. | Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement .....                                                                                          | 23 |
| 1.5.19. | Faits exceptionnels et litiges .....                                                                                                                     | 23 |
| 1.6.    | CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE 2016.....                                                                                                         | 24 |
| 2.      | MODALITES DE FINANCEMENT ET FRAIS LIES A L'OFFRE.....                                                                                                    | 25 |
| 2.1.    | INCIDENCE DE L'OPERATION SUR L'ACTIONNARIAT .....                                                                                                        | 25 |
| 2.2.    | INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LES COMPTES D'UMANIS .....                                                                                                  | 26 |
| 2.3.    | INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LA CAPITALISATION BOURSIERE.....                                                                                            | 26 |
| 3.      | ENGAGEMENTS D'APPORTS A L'OFFRE.....                                                                                                                     | 27 |
| 4.      | PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS .....                                                                                                                      | 28 |
| 5.      | COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SOCIETE PUBLIES DEPUIS LA PARUTION DE SON<br>RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE<br>2015 ..... | 29 |
| 6.      | ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A<br>UMANIS .....                                                                       | 30 |

#### INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'UMANIS figurent dans le rapport financier annuel de la société se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2015 publié le 8 avril 2016 qui est incorporé par référence, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Ce document est disponible sur le site Internet de la société ([www.groupeumanis.com](http://www.groupeumanis.com)).

Les faits significatifs survenus depuis la publication du rapport financier annuel sont repris dans le présent document.

## **1. PRESENTATION DE L'INITIATEUR**

### **1.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UMANIS**

#### **1.1.1. Dénomination sociale**

La société a pour dénomination sociale : « UMANIS ».

#### **1.1.2. Forme juridique**

UMANIS est une société anonyme à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 403 259 534.

#### **1.1.3. Siège social**

Le siège social d'UMANIS se situe au :  
7-9, rue Paul Vaillant-Couturier  
92300 Levallois-Perret.

#### **1.1.4. Exercice social**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **1.1.5. Durée**

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

#### **1.1.6. Objet social**

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- les prestations de services informatiques (expertise, développement, support technique) relatives à toutes technologies et procédés connus ou inconnus à ce jour, y compris télématique, bureautique, télécommunication) ;
- la formation par tous moyens ;
- la création de banque de données, création et commercialisation d'outils informatiques et logiciels professionnels et grand public ;
- l'achat et la vente de tous logiciels, matériels et équipements, le commerce électronique ;
- l'édition de toute publication sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ;
- la conception, le développement et l'exploitation de services de communication électronique intérieure et/ou extérieure ;
- toutes prestations de conseil et/ou d'assistance dans les domaines ci-dessus énumérés ;
- la prise de participations, par tous moyens, dans toutes sociétés, entreprises ou affaires, existantes ou à créer, spécialisées dans le secteur des prestations de services informatiques, telles que, notamment, le conseil, les études, la formation, la maintenance et l'ingénierie, et dans le secteur de la vente de matériel informatique

et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

La société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

## 1.2. ACTIVITES DE LA SOCIETE

### 1.2.1. Situation financière et comptable

#### Informations financières résumées

| Données consolidées (en K€)            | 31/12/2015<br>Publié<br>12 mois | 31/12/2014<br>Retraité*<br>12 mois | 31/12/2014<br>Publié<br>12 mois | 31/12/2013<br>Publié<br>12 mois |
|----------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Chiffre d'affaires                     | 148 490                         | 138 747                            | 138 747                         | 116 215                         |
| Résultat opérationnel courant          | 9 057                           | 8 030                              | 8 030                           | 5 752                           |
| Résultat opérationnel                  | 5 281                           | 6 268                              | 6 268                           | 3 504                           |
| Résultat avant impôts                  | 4 957                           | 5 500                              | 5 500                           | 2 650                           |
| Résultat net part du groupe            | 3 068                           | 3 059                              | 3 059                           | 1 552                           |
| Capitaux propres part du groupe        | 25 152                          | 22 194                             | 22 194                          | 21 784                          |
| Endettement financier brut             | 20 030                          | 23 323                             | 17 577                          | 19 314                          |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 13 585                          | 8 446                              | 8 446                           | 12 801                          |
| Endettement financier net              | 6 445                           | 14 877                             | 9 131                           | 6 513                           |

(\*) Au 31 décembre 2014, les retenues de garantie et réserves de financement disponibles auprès du factor (5 746 K€) venaient réduire à tort le montant des dettes financières court terme représentatives de l'en-cours de factures cédées issues de prestations sous-traitées (7 478 K€), pour une dette financière nette de 1 732 K€ constatée au passif consolidé du groupe à cette date. Au 31 décembre 2015, le montant de ces réserves de financement et de garantie a été réintégré à l'actif du bilan (4 695 K€), tandis que l'intégralité des avances consenties par le factor sur des factures issues de prestations de sous-traitance sont comptabilisées en passif financier court terme pour 3 106 K€. L'application de ce schéma de présentation sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 aurait conduit à une augmentation des autres actifs courants et des dettes financières court terme pour 5 746 K€.

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier brut d'UMANIS est de 20 M€ (contre 17,6 M€ sur les comptes publiés au 31/12/2014 et 23,3 M€ sur les comptes retraités au 31/12/2014). Par ailleurs, la dette contractée lors de l'acquisition d'Aura arrivera à échéance le 31 décembre 2016 (la dernière échéance de 930 000€ sera remboursée au 31/12/2016). Au 31 décembre 2015, la trésorerie et équivalent de trésorerie d'UMANIS s'élève à 13,6 M€ (contre 8,4 M€ au 31/12/2014).

Par ailleurs, le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe « Crédit d'Impôt Recherche » de la note 1.2 « Présentation des états financiers » de l'annexe qui expose la méthodologie et les hypothèses retenues pour la comptabilisation des Crédits d'Impôt Recherche.
- La note 1.27 « Changement de présentation » de l'annexe qui expose le changement de présentation des opérations de cessions de créances commerciales au bilan consolidé.
- La note 2.9 « Lignes BPI » de l'annexe qui expose l'incertitude relative au renouvellement de lignes de crédit. »

Note 1.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2015 : « Présentation des états financiers » - Paragraphe « Crédit d'Impôt Recherche » :

Le Groupe UMANIS a déposé depuis 2008 des dossiers auprès de l'Administration Fiscale en vue de l'obtention de Crédits Impôt Recherche correspondant aux dépenses de recherche et développement engagées.

Sur la période 2008 à 2014, la société UMANIS SA a déposé les dossiers suivants :

|                                               | Umanis<br>France | Umanis<br>France | Umanis<br>France | Umanis<br>France | Umanis<br>Sa | Umanis<br>Sa | Umanis<br>Sa |
|-----------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Année d'affectation<br/>des dépenses</b>   | <b>2008</b>      | <b>2009</b>      | <b>2010</b>      | <b>2011</b>      | <b>2012</b>  | <b>2013</b>  | <b>2014</b>  |
| Montant du CIR<br>demandé (K€) Initial        | 1 099            | 1 010            | 371              | 4 055            | 4 578        | 4 971        | 4 968        |
| Montant du CIR demandé (K€)<br>Complémentaire |                  | 3 633            | 3 738            |                  |              |              |              |

Les Cir 2008 à 2009 sont totalement prescrits au 31 décembre 2015 ce qui a conduit la société a comptabiliser dans ses comptes, sur l'exercice 2015, le solde dont elle a bénéficié in fine déduction faite des montants comptabilisés sur les exercices précédents et des montants préalablement payés par l'administration. Le CIR 2009 ayant déjà été remboursé à hauteur de 3.633k€ par l'administration fiscale en mai 2013, cette opération n'a eu aucun impact sur la trésorerie du Groupe en 2015. Sur les exercices précédents, ce remboursement anticipé était considéré comme une avance de trésorerie et comptabilisé en Dettes Fiscales et Sociales. L'impact en termes de produits pour les CIR prescrits concerne uniquement le CIR 2009.

Sur la période 2009 à 2011, le groupe AURA, société acquise par UMANIS en janvier 2011 a déposé les dossiers suivants :

|                                             | Aura<br>Ingénierie | Aura<br>Ingénierie | Aura<br>Group |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| <b>Année d'affectation<br/>des dépenses</b> | <b>2009</b>        | <b>2010</b>        | <b>2011</b>   |
| Montant du CIR<br>demandé (K€) Initial      | 1 266              | 869                | 414           |

Sur la période 2010 à 2014, la société Hélice, société acquise par UMANIS en avril 2013, a déposé les dossiers suivants :

|                                             | Hélice      | Hélice      | Hélice      | Hélice      | Hélice      |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Année d'affectation des<br/>dépenses</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> | <b>2012</b> | <b>2013</b> | <b>2014</b> |
| Montant du CIR demandé (K€)<br>Initial      | 504         | 147         | 229         | 1 627       | 883         |
| Montant du CIR demandé (K€)<br>Complément   | 1 938       | 1 690       | 1 684       |             |             |

Sur la période 2010 à 2014, la société TEXIA, société acquise par UMANIS en décembre 2013, a déposé les dossiers suivants :

|                                             | Texia       | Texia       | Texia       | Texia       |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Année d'affectation des<br/>dépenses</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> | <b>2013</b> | <b>2014</b> |
| Montant du CIR demandé (K€)<br>Initial      | 519         | 312         | 255         | 124         |

En 2015, l'Administration Fiscale a effectué un contrôle sur les CIR 2010 à 2013 de la société TEXIA. Ce contrôle, achevé au 31 décembre 2015, a validé 85% des montants des Cerfa déposés ce qui a conduit la société à comptabiliser dans ses comptes, en 2015, le solde dont elle a bénéficié in fine déduction faite des montants comptabilisés sur les exercices précédents. Les CIR 2010 à 2013 ont également fait l'objet d'un remboursement total par l'Administration Fiscale, en décembre 2015, pour un montant de 920k€.

En 2015, l'Administration Fiscale a également poursuivi ses contrôles sur les CIR 2009, 2010 et 2011 des sociétés Aura, les CIR 2010 et 2011 d'UMANIS et a entamé des contrôles sur les CIR 2011 et 2012 d'Hélice. Ces contrôles ne sont pas terminés à ce jour pour Hélice. Pour Aura et UMANIS, une proposition de rectification a été

émise avec un taux de validation des CIR de 40% pour UMANIS et 0% pour Aura, taux contestés par le Groupe UMANIS. Les discussions n'ayant pas abouti, la société a saisi le Tribunal Administratif en date du 26 février 2016.

N'étant pas en mesure d'estimer le montant réel de CIR dont il pourra bénéficier in fine, le Groupe UMANIS a maintenu les mêmes règles de comptabilisation des CIR mises en place sur l'exercice précédent, définies sur les bases des propositions de rectifications reçues :

- Pour Hélice : Estimation d'un niveau de CIR exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, soit 1,65%
- Pour UMANIS et Aura : Ajustement d'un niveau de CIR à hauteur des pourcentages d'ores et déjà validés par l'administration fiscale, soit 40% pour UMANIS et 0% pour Aura.
- Pour TEXIA : Comptabilisation de 100% du montant du Cerfa du CIR en cours.

Cela a conduit le Groupe à enregistrer dans ses comptes au 31 décembre 2015 un produit de 2 494 K€ en « Autres Produits et Charges d'exploitations » au titre des CIR de l'exercice et 3 063k€ en produit exceptionnels au titre de l'ajustement des CIR validés par l'administration fiscale pour la société TEXIA et prescrits pour UMANIS, en contrepartie d'un montant de 2 440k€ en « Autres actifs Financiers non courants ».

Cette estimation décrite précédemment sera revue en fonction des débouchements à venir des contrôles fiscaux.

|              | CIR 2014     | CIR Antérieurs | TOTAL        |
|--------------|--------------|----------------|--------------|
| UMANIS       | 1 987        | 2 251          | 4 238        |
| TEXIA        | 124          | 812            | 936          |
| HELICE       | 383          |                | 383          |
| <b>TOTAL</b> | <b>2 494</b> | <b>3 063</b>   | <b>5 557</b> |

Pour l'établissement des dossiers techniques le groupe UMANIS est accompagné par un cabinet de conseil rémunéré aux success fees qui ont été comptabilisés en charges externes pour l'année 2015 au prorata des montants des CIR comptabilisés et en charges opérationnelles pour les CIR antérieurs.

Note 1.27 des comptes consolidés au 31 décembre 2015 : « Changement de présentation » :

Au 31 décembre 2014, les retenues de garantie et réserves de financement disponibles auprès du factor (5 746 k€) venaient réduire à tort le montant des dettes financières court terme représentatives de l'en-cours de factures cédées issues de prestations sous-traitées (7 478 k€), pour une dette financière nette de 1 732 k€ constatée au passif consolidé du groupe à cette date.

Au 31 décembre 2015, le montant de ces réserves de financement et de garantie a été réintégré à l'actif du bilan (4 695 k€), tandis que l'intégralité des avances consenties par le factor sur des factures issues de prestations de sous-traitance sont comptabilisées en passif financier court terme pour 3 106 k€.

L'application de ce schéma de présentation sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 aurait conduit à une augmentation des autres actifs courants et des dettes financières court terme pour 5 746 k€.

Note 2.9 des comptes consolidés au 31 décembre 2015 : « Lignes BPI » :

La Société UMANIS ayant obtenu un préfinancement des CIR 2010 et 2011 à hauteur de 90% des demandes, celle-ci va devoir rembourser à BPI la différence avec les montants validés par l'Administration Fiscale. A cet effet, un contrat de prêt à moyen terme a été conclu avec BPI pour 4,2m€ sur 7 ans incluant 2 années de franchise de remboursement de capital (4,32% d'intérêts). S'agissant des autres avances BPI sur CIR, leur montant total sera classé dans la partie court terme des dettes financières consolidées.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 compte tenu des éléments suivants : La société bénéficie de lignes de crédits auprès de la BPI dans le cadre du préfinancement des demandes de CIR. Au 31 décembre 2015 la société bénéficie ainsi d'un crédit de l'ordre de 10,6m€. Ces lignes ont été accordées sur la base d'échéances d'un an renouvelables. La logique économique étant de reporter les échéances jusqu'au remboursement par l'administration des demandes de CIR qui intervient à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de l'exercice d'engagement des dépenses éligibles au CIR. La minoration éventuelle du CIR par l'Administration Fiscale entraînerait une demande de mise en place d'un financement à Moyen Terme sur 7 ans pour la partie non remboursée tel que cela a été le cas pour les CIR UMANIS 2010 et 2011.

### 1.2.2. Présentation et évolution récente

Créée en 1990, UMANIS est une société de conseil et d'ingénierie. UMANIS accompagne ses clients grands comptes sur la globalité de leurs projets informatiques (conseil, développement, intégration, tierce maintenance applicative, infogérance et formation) selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait, en centre de services partagés et en mode SaaS.

Les événements importants dans le développement des activités d'UMANIS sont les suivants :

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1990</b>      | Après 10 années passées à la direction des études et recherche d'EDF, Laurent PIEPSZOWNIK, crée la société EUROPSTAT. Rapidement, la société complète son métier d'analyste statistique avec les métiers d'architecte de bases de données et de concepteur de système d'accès aux données de type « business intelligence ».                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>1993</b>      | Fort de son expertise sur le traitement et l'exploitation des données (data management), en reporting réglementaire et en analyse statistique, l'entreprise développe une offre spécifique pour les laboratoires pharmaceutiques et étend son activité de recherche clinique (CRO) sur l'ensemble du processus de développement et de mise sur le marché des médicaments.                                                                                                                                                                                     |
| <b>1994-1997</b> | Le groupe accélère sa couverture du marché de la business intelligence, signe plus de 30 partenariats et investit massivement sur la formation de ses collaborateurs afin de réaliser des prestations couvrant l'ensemble des technologies de l'information appliquées à la gestion de la relation client (CRM) et à Internet (e-business).                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>1998</b>      | Introduction sur le nouveau marché de la bourse de Paris.<br><br>Changement de nom, EUROPSTAT devient UMANIS. Création d'une nouvelle entité UMS/CALL ONE (centre de contact multicanal), afin de compléter son offre en gestion de la relation client.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>2000-2007</b> | Le groupe rationalise ses process et revoit l'organisation des fonctions support afin de réduire ses coûts de fonctionnement, gagner en efficacité et accroître sa compétitivité. Création en 2006 du centre de services nearshore de Tours.<br>En parallèle, UMANIS se recentre sur son territoire et ses métiers historiques que sont la business intelligence, le CRM et le Web/IT et assoit sa position d'acteur spécialisé.                                                                                                                              |
| <b>2009-2010</b> | Renforcement des investissements dans les domaines de la veille technologique, de la formation, de la communication et du marketing.<br><br>Acquisition d'une ESN (Entreprise de Services du Numérique) au Kazakhstan afin d'assurer la continuité d'un contrat de support des infrastructures informatiques de la North Caspian Operating Company (NCOC), consortium dirigé par Total qui regroupe six compagnies pétrolières exploitant en mer Caspienne un des plus gros gisements dans le monde.                                                          |
| <b>2011</b>      | Acquisition de 100% du capital du groupe AURA (conseil et ingénierie informatique ; CA 2010 de 25,3 M€) afin de renforcer notamment le portefeuille d'offres en infrastructure et production et les référencements auprès des grands donneurs d'ordre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>2013</b>      | Prise de participation de 51% dans le capital du groupe HELICE (conseil en infrastructure et production informatique ; CA 2012 de 39 M€).<br><br>Acquisition de 100% du capital de la société TEXIA (conseil et ingénierie informatique ; CA 2014 de 2,2 M€).                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>2014</b>      | Dans une démarche de réduction des coûts, la société a demandé le transfert de ses titres sur le système multilatéral de négociations Alternext, marché plus adapté à sa taille et ses besoins. Ce transfert a été effectif au 5 février 2014.<br><br>En janvier 2014, afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité de certains des actionnaires ne souhaitant pas accompagner le transfert de cotation vers Alternext, la Société a racheté 330.505 de ses propres actions à un prix de 6,80 euros par action dans le cadre d'une OPRA. |

En décembre 2014, UMANIS a levé les deux options d'achat sur les actions détenues par les actionnaires minoritaires du groupe HELICE et détient ainsi 99,98% du capital du Groupe HELICE.

Le groupe UMANIS est présent sur les métiers suivants :

#### **Activités ESN (Entreprise de Services du Numérique) :**

L'activité de conseil, ingénierie et infogérance en technologies de l'information est structurée autour de quatre principaux pôles d'expertise que sont la Data (décisionnel, gouvernance de données, Big Data), la relation client, le digital et l'infrastructure & production.

UMANIS offre à ses clients composés de grands comptes et d'entreprises de taille moyenne, pour qui l'IT est stratégique pour leur développement, une offre d'accompagnement complète sur l'ensemble du cycle de vie de leurs projets, du conseil au développement d'applications et l'intégration de logiciels jusqu'à l'infogérance et la formation selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, en mode forfait, en centres de services nearshore ou offshore et en mode cloud (SaaS).

- Le conseil

Le groupe accompagne les entreprises dès la genèse de leur projet en leur proposant des prestations en réponse à leurs besoins spécifiques comme les études (opportunité, faisabilité, risques et impacts), l'audit (actifs IT, SI, architecture technique et applicative), la gouvernance (urbanisation, rationalisation du SI), l'aide au choix d'outils, l'AMOA/AMOE (assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre) ou encore la conduite des plans de changement au sein de l'organisation.

Ces prestations se basent sur l'analyse systématique des processus métiers des organisations afin d'aligner au mieux le système d'information qui les supporte tout en ayant une vision globale de l'architecture du SI afin d'allier innovations technologiques, pérennisation de l'existant et optimisation des ressources.

- L'assistance technique

Il est à noter que l'Assistance Technique regroupe de forte disparité en mode d'intervention : Régie, ATG (assistance technique groupée) et Centre de services. La Régie stagne du fait que ce marché est particulièrement concurrentiel avec la présence de toutes les importantes sociétés de services présentes chez les grands comptes. De plus, il est frappé de plein fouet par la pression sur les coûts qui aurait atteint un « seuil plancher » mais qui reste à son niveau au plus bas d'après les analystes.

En revanche, l'ATG et le Centre de services augmentent, c'est la raison pour laquelle le chiffre d'affaires global de l'Assistance Technique a augmenté. En effet les prestations en AT depuis ces dernières années se transforment vers des prestations en assistance groupée (ATG) puis mutualisées en centres de services, qui permet d'apporter une réponse en termes d'optimisation des coûts pour ses clients et de maintien de la rentabilité pour le groupe. Une part significative du chiffre d'affaires de cette activité s'est donc naturellement déplacée vers les activités en centre de services qui continuent à enregistrer une forte croissance sur cette même période.

- Le forfait

La capacité du groupe à s'engager sur des projets au forfait en termes de résultats, de qualité des livrables et de respect des délais est particulièrement appréciée par ses clients grands comptes. Les méthodes propriétaires, les outils de pilotage, les réussites engrangées ces dernières années et la satisfaction des clients distinguent le groupe auprès de ses concurrents.

- Le centre de services

Le Groupe a su anticiper les pressions croissantes sur les coûts IT et préserver ainsi sa compétitivité en proposant des prestations de services mutualisées au niveau des ressources humaines comme des infrastructures. Il a donc été un véritable précurseur en termes de centres de services. HELICE a en effet ouvert le sien dès 2000 et UMANIS en 2006.

Ces prestations ont pour particularité d'être contractualisées en unités d'œuvre selon des niveaux de services (SLA), d'offrir de grandes capacités de montée en charge et de flexibilité pour les clients. Les modes de contractualisation sont pluriannuels ce qui permet entre autres de proposer des tarifs compétitifs sur des volumes de prestations mais aussi d'avoir une meilleure visibilité sur l'activité à venir.

UMANIS propose plusieurs organisations en centres de services inshore partiel ou total, onshore et nearshore. En complément du centre de services historique de Tours, le groupe a accentué le développement des activités nearshore à Casablanca et celles à proximité sur les centres de services de proximité à Nantes et Lyon. La

croissance continue d'être soutenue depuis ces dernières années, tirée notamment par les contrats d'infogérance (TMA et d'infrastructures) et les projets au forfait.

Le Groupe a su remporter de nouveaux clients et pérenniser ses contrats existants auprès des grands donneurs d'ordre (EDF, ERDF, AXA, Banque de France, Louis Vuitton, Mercedes, Sogecap, BNP Paribas, Le Bon Marché, System U, Sanofi Pasteur, etc.).

- L'intégration de logiciels

L'activité intégration de logiciels peut être réalisée en prestation sur site (AT ou régie), en mode forfait ou en centres de services. Il est à noter que les grands comptes, l'essentiel de la clientèle du groupe, achètent en direct leurs licences auprès des éditeurs.

### **Autres activités**

- La recherche clinique (CRO : Contract Research Organisation)

Dans le cadre de ses activités décisionnelles, UMANIS a développé dès 1993 une offre sectorielle dédiée au secteur de l'industrie pharmaceutique et plus particulièrement la recherche clinique et les problématiques propres à la collecte des données, le suivi et l'analyse des essais cliniques.

Bien que cette activité soit particulièrement concurrencée par les CRO internationales, UMANIS a su se positionner au contraire sur une offre de proximité qui lui confère un portefeuille solide de clients fidèles.

- Le centre de contacts multicanal UMS

UMANIS dispose d'un centre de contacts multicanal certifié NF Service « centre de relation client – NF 345 » par l'AFNOR, qui propose la gestion des flux entrants (services et support clients, SAV) comme sortants (conquêtes, télévente, fidélisation, rétention, enquêtes).

- Achat/vente de matériels informatiques (UMANIS COMPUTER)

UMANIS dispose également d'une activité de revente de licences et de matériels informatiques via sa filiale UMANIS COMPUTER.

- Activité en matière de recherche et développement

Depuis 2013, le groupe s'est significativement investi en matière de recherche et développement, notamment sur les sujets suivants :

- les architectures des systèmes d'information ;
- les infrastructures réseau, calcul et stockage ;
- la sécurité des systèmes d'information ;
- les systèmes de communications unifiées ;
- le travail collaboratif ;
- la gestion de la mobilité au sein des applications de l'entreprise ;
- la sécurité des communications numériques ;
- les logiciels de gestion intégrés ;
- la sécurité des échanges dématérialisés ;
- les systèmes de formation à distance ;
- les plateformes de commerce électronique ;
- les systèmes d'aide à la décision ;
- l'acquisition de données en milieu industriel.

### 1.2.3. Perspectives du groupe

Le marché des services IT dépend de l'investissement des entreprises qui reste en berne, plombé par les contre-performances de l'économie hexagonale ces dernières années. Le taux d'investissement des entreprises était à 1,5% en 2015 mais, selon l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques, il devrait passer à 4% en 2016. Cependant, la reprise est restée timide en 2015 avec 1,1% de croissance. Inflexion qui reste à confirmer en 2016 avec des estimations qui oscillent entre 1,5% et 1,8% pour les plus optimistes.

Cependant, la part de dépenses IT / CA ne cesse de croître tirée par les progrès technologiques et le numérique. Pour être encore là demain, aujourd'hui plus que jamais, les entreprises doivent se réinventer en permanence et innover pour créer de la valeur. Pour agir sur leurs coûts et gagner en productivité, elles cherchent aussi à automatiser leurs processus opérationnels. Les métiers sont d'ailleurs de plus en plus à l'origine de nouveaux projets IT. En 2015, les directions métiers ont dépensé 38% de la somme totale des dépenses IT et cela devrait encore progresser en proportion (source IDC).

Tout l'enjeu pour les entreprises est de réussir à endiguer la progression des dépenses IT tout en continuant à investir dans le numérique. Elles cherchent à maîtriser au maximum les coûts des prestations informatiques (d'où l'attrait pour les centres de services et l'offshore pour les tâches récurrentes ou banalisées) et celles des infrastructures et du stockage (d'où la croissance du cloud) afin de dégager des ressources pour moderniser en continu les processus et innover sur les nouvelles technologies qui leur permettront demain de faire évoluer leur business model dans un monde qui évolue très vite et où l'adaptabilité est la clé.

UMANIS intervient sur un marché mature en phase de consolidation particulièrement concurrentiel, mais qui reste structurellement porteur sur le long terme tiré par l'augmentation des dépenses IT des entreprises à l'heure du tout digital et des nouvelles formes d'exploitation de la Data.

Les dépenses informatiques des entreprises en France ont enregistré une croissance de 1,5% en 2015 (Source Forrester) qui a profité aux ESN, qui ont à leur tour enregistré une croissance de +2% sur cette même période (Source Syntec Numérique). La tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2019 avec des estimations de croissance du marché IT comprises entre 1,5 et 2,5% selon les analystes. Le syntec a revu d'ailleurs ses estimations à la hausse avec une croissance de 2,3% attendue pour le secteur du conseil et des services.

Les dépenses IT sont tirées par :

- La recherche continue de leviers d'optimisation de la productivité, de l'efficacité opérationnelle et de la rentabilité par les entreprises sur des marchés toujours plus ouverts et concurrentiels ;
- L'externalisation croissante auprès de sociétés de services spécialisées des processus annexes au cœur de métier des organisations, afin de mieux maîtriser les coûts et la qualité ;
- La nécessaire transformation digitale à mener pour dématérialiser les processus opérationnels d'une part et s'adapter aux nouveaux modes de distribution et de consommations des produits et des services ;
- Des cycles de mise sur le marché des produits et des services de plus en plus courts pour répondre à la demande et être toujours plus réactif ;
- Une prise de conscience généralisée de l'importance de la Data en terme d'analyse pour mieux piloter l'activité, mais aussi en flux entrants pour mieux comprendre, réagir rapidement et capter les nouvelles opportunités de business pour demain.

Au niveau concurrentiel, un nouveau paysage s'affirme avec d'un côté quelques très gros acteurs généralistes tels que CAPGEMINI, ATOS, SOPRA STERIA, GFI ou encore ECONOCOM très actifs en fusions-acquisitions ; et de l'autre une multitude de petits acteurs qui éprouvent de fortes difficultés en raison de leurs faibles marges de manœuvre en terme de capacité d'innovation et de compétitivité au niveau des tarifs. En France le Syntec rassemble pas moins de 800 PME du secteur en France. L'année 2014 a notamment encore battu des records en terme de cessions IT en France avec 146 (source baromètre APM) et tous les analystes prévoient que le secteur va être encore très actif en fusions en 2016 car le marché est encore loin d'avoir réalisé sa phase de consolidation, à l'heure où au contraire de nouvelles ESN naissent régulièrement sur des niches technologiques.... Et que d'autres disparaissent tout aussi rapidement.

Le marché IT est le premier recruteur et créateur d'emplois en France et n'est à ce titre pas représentatif du marché français dans son ensemble. UMANIS reste confronté à une pénurie des profils qui sont au cœur des domaines d'excellence du groupe, à savoir la data et le digital.

UMANIS n'anticipe pas de relâchement de la pression sur les coûts de prestation (TJ).

Afin de préserver sa rentabilité, sa compétitivité et continuer à prendre des parts de marché sur ses concurrents, UMANIS a très tôt mis en place une politique qui consiste à agir sur deux leviers principaux :

- Le volume, en industrialisant les prestations récurrentes à plus faible valeur ajoutée pour les entreprises (Infogérance, TMA, MCO, Tests, Services managés, etc.), les développements sur les technologies matures et l'intégration de progiciels éprouvés en centres de services ;
- La valeur, en restant concentré sur ses domaines d'excellence afin d'être reconnu comme l'acteur de référence spécialisé, et en renouvelant sans cesse ses offres.

Ainsi, UMANIS continue à réduire progressivement son exposition au mode Assistance Technique, particulièrement concurrencé, au profit de prestations à engagements renforcés tels que les centres de services aux contrats pluriannuels et les forfaits. Les centres de services et les forfaits portent aujourd'hui la croissance du groupe.

Sur ses domaines de spécialisations historiques que sont la business intelligence (data), la relation client et le digital, UMANIS a poursuivi en 2015 sa stratégie d'offres en animant régulièrement celles porteuses comme le big data, la gouvernance des données, les analytics, la data visualisation, le CRM, le service clients, la gestion de campagnes multicanales, les applications mobiles, la digitalisation des processus, etc. Le groupe a également contribué à développer ses offres métiers spécialisées avec des solutions pour les RH (workforce planning, pilotage de la masse salariale, réseau social d'entreprise), pour la finance (risk management, auditabilité et conformité) et pour le marketing (user experience multi-écrans, marketing automation).

UMANIS a également poursuivi sa politique d'innovation en lançant de nouvelles offres telles que le machine learning, la data science, l'IoT avec la voiture connectée ou le compteur intelligent, le smart grid sur le secteur de l'énergie, les Data Management Platforms pour le marketing, le digital listening, etc.

UMANIS considère sa stratégie pertinente et en phase avec l'évolution prévisible de son marché. Le groupe compte donc la poursuivre d'autant plus qu'il est positionné sur les segments porteurs qui tirent l'ensemble du marché des services IT.

- Développement de son catalogue de solutions métiers. Les nouveaux projets émanent de plus en plus des métiers en direct qui ont besoin de se moderniser et de mener rapidement leur transformation numérique. D'ailleurs, "selon IDC, 47% des dépenses IT seront engagées par les métiers d'ici 2009". Cette activité croît rapidement conjointement avec celle de la pénétration du cloud. Les métiers souhaitent en effet accéder très rapidement à des services innovants sans investissements IT lourds. Selon Markess, le cloud a enregistré près de 20% de croissance en 2015 et le SaaS (applicatifs métiers et services associés) représente 60% de ce marché. Les services de conseil et d'intégration devraient quant à eux progresser d'environ 20% par an dans les prochaines années.
- Industrialisation des prestations via l'augmentation des capacités de production en centres de services onshore et nearshore. Les analystes s'accordent pour affirmer que l'externalisation devrait encore progresser, même si l'adhésion de la France a été plus longue à se faire que celle observée dans d'autres pays. Environ 8% des prestations sont aujourd'hui réalisées dans des pays à bas coûts.
- Capitalisation sur l'avance historique d'UMANIS sur les enjeux et les solutions technologiques liées à la Data, offre qui représente encore la plus large part de son activité. Ce marché foisonne de nouvelles technologies fortement consommatrices de services. Selon Markess, le marché français des solutions analytiques, du big data et de la gestion des données va continuer sa croissance sur un rythme de +12% par an entre 2016 et 2018. Ce marché est particulièrement porteur pour UMANIS car il connaît de profonds bouleversements influés par la modernisation des systèmes Data avec de nouvelles technologies d'un côté (Big Data, Data science, Data visualisation, Intelligence artificielle, machine learning, internet des objets) et le vieillissement des solutions de BI traditionnelles de l'autre (reporting, tableaux de bord, décisionnel) qu'il convient de maintenir. Selon Markess toujours, l'exploitation et la valorisation des données sont l'enjeu principal en 2015, identifiées comme capital et source de croissance. 82% des décideurs estiment que les fonctions analytiques sont déterminantes pour améliorer fortement leurs activités et processus métiers. Ils sont aussi plus de 30% à avoir mené des initiatives ou avoir des projets en cours liés aux objets connectés d'ici 2017.
- Renforcement des offres sur le digital et l'expérience utilisateur. La numérisation est en marche et 25% de l'économie devrait être digitale d'ici 2020. Selon Hubspot et McKinsey France, le numérique permettrait de gagner 7% en moyenne de productivité et 54% des leads seraient aujourd'hui générés par le digital.

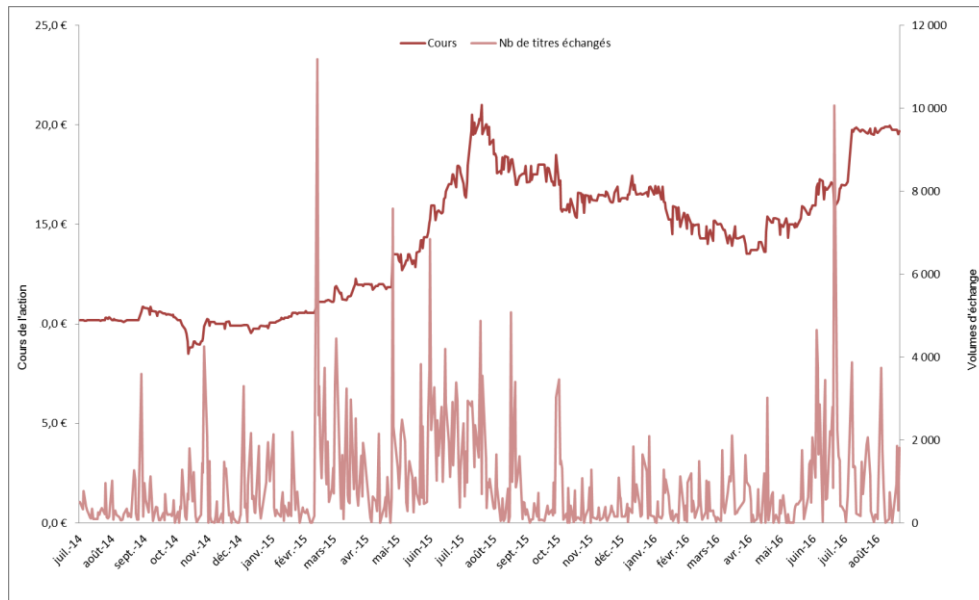
Les principaux objectifs du groupe en 2016 sont donc dans la continuité de ceux de 2015 à savoir : renforcer ses prestations à engagements (forfaits, centres de services), poursuivre l'amélioration de la rentabilité de ses activités, maintenir le taux d'inter-contrat au plus bas, soutenir la croissance organique de ses activités les plus porteuses par une politique de recrutement volontariste et une pression marketing forte.

#### 1.2.4. UMANIS en bourse

UMANIS est une société cotée en bourse depuis décembre 1998. Elle est actuellement cotée sur le système multilatéral de négociation organisé Alternext sous le code ISIN FR0010949388 (mnémonique ALUMS).

##### Evolution du cours de l'action et des volumes échangés

Source : Euronext (juillet 2014 à août 2016)



Dans une démarche de réduction des coûts, il est apparu pertinent de demander le transfert des instruments financiers de la société sur le système multilatéral de négociations Alternext. Ce transfert a été effectif au 5 février 2014. Ce changement de compartiment de marché a permis à UMANIS d'être coté sur un marché plus adapté à sa taille et d'alléger les obligations réglementaires et les coûts induits par la cotation sur un marché réglementé.

### 1.2.5. Modification du capital social – Structure du capital

Au 7 juillet 2016, la répartition du capital et des droits de vote de la Société est la suivante :

|                                                                                 | Nombre d'actions | Nombre de droits de vote* | % du capital    | % du total de droits de vote* |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Laurent Piepszownik - PDG                                                       | 366 249          | 732 498                   | 18,918%         | 29,821%                       |
| SC FRISKA **                                                                    | 518 276          | 593 830                   | 26,771%         | 24,176%                       |
| (a) Sous total concert Laurent Piepszownik                                      | 884 525          | 1 326 328                 | 45,689%         | 53,997%                       |
| Olivier Poulligny - DG                                                          | 8                | 8                         | 0,000%          | 0,000%                        |
| SC OPY ***                                                                      | 252 590          | 252 590                   | 13,047%         | 10,283%                       |
| (b) Sous total concert Olivier Poulligny                                        | 252 598          | 252 598                   | 13,048%         | 10,284%                       |
| <b>(a) + (b) Sous total concert Laurent Piepszownik &amp; Olivier Poulligny</b> | <b>1 137 123</b> | <b>1 578 926</b>          | <b>58,737%</b>  | <b>64,281%</b>                |
| <b>Auto-détention</b>                                                           | <b>56 857</b>    | <b>56 857</b>             | <b>2,937%</b>   | <b>2,315%</b>                 |
| <b>Public</b>                                                                   | <b>741 978</b>   | <b>820 519</b>            | <b>38,326%</b>  | <b>33,405%</b>                |
| <b>Total</b>                                                                    | <b>1 935 958</b> | <b>2 456 302</b>          | <b>100,000%</b> | <b>100,000%</b>               |

Source : Société

\* calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

\*\* SC FRISKA : Société civile contrôlée par Laurent PIEPSZOWNIK

\*\*\* SC OPY : Société civile contrôlée par Olivier POULLIGNY

## 1.3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'UMANIS

### 1.3.1. Capital social

A la date du présent document, le capital social de la société est fixé à 2.129.553,80 euros. Il est divisé en 1.935.958 actions de 1,10 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées. Les actions de la société sont cotées sur le système multilatéral de négociation organisé Alternext à Paris sous le code FR0010949388 (mnémonique ALUMS).

### 1.3.2. Clauses statutaires obligatoires

- Titres au porteur identifiables (article 12 des statuts)

En vue de l'identification des détenteurs de titres la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge payée à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-3-1 – II du nouveau Code de Commerce et sous les sanctions mentionnées à l'article L. 228-3-3 du même Code, la société est également habilitée, à l'issue de ces opérations, à demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant le quarantième du capital et des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

- Franchissement de seuil (article 13 des statuts)

Les déclarations d'information de franchissement de seuils et les déclarations d'intentions à effectuer en cas de franchissement de ces seuils seront faites et sanctionnées dans les conditions prévues par la réglementation.

### 1.3.3. Transmission des actions (article 15 des statuts)

Toutes les cessions d'actions sont libres.

Les cessions d'actions sont réalisées dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### **1.3.4. Forme des actions (article 10 des statuts)**

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires publiées ou à intervenir.

Conformément aux articles L.228-1 et L.228-3 du nouveau Code de Commerce, s'agissant tant de titres au porteur que nominatifs, lorsque leur propriétaire n'a pas son domicile sur le territoire français au sens de l'article 102 du Code Civil, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte, soit auprès de la société émettrice, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes, de déclarer dans les conditions fixées par décret, sa qualité d'intermédiaire détenant des comptes pour le compte d'autrui.

#### **1.3.5. Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)**

Sous réserve de ce qui sera stipulé au troisième paragraphe ci-après, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit au même nombre de voix, avec un minimum de une voix.

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits tant dans la répartition du bénéfice que du boni de liquidation.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

Aux termes de la cinquième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 novembre 1998, le droit de vote double a été conféré avec effet immédiat à toutes les actions dont il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins à la date de ladite assemblée, étant précisé que les actions résultant de la division du nominal des actions inscrites nominativement depuis plus de deux ans bénéficieront également du droit de vote double.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 mars 2000, il a été précisé que le droit de vote double bénéficiera de plein droit et à effet immédiat, aux actions nouvelles résultant de la division du nominal des anciennes actions inscrites nominativement depuis plus de deux ans, et décidée par ladite assemblée.

### 1.3.6. Titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il existe des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et des Bons de Souscription d'Actions (BSA).

- Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

A la date du présent document, le détail des BSPCE susceptibles d'être exercés figure ci-après :

|                                                           |                                             | Laurent PIEPSZOWNIK<br>PDG |                                         |        |              |                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------|--------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                           |                                             | Nombre                     | Parité                                  | Prix   | Nombre Total | Exercice                                                                                          |
| Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10% du capital social | BSPCE 10-05 attribués par le CA du 06/10/05 | 25.000                     | 1 BSPCE donne droit à 1 action nouvelle | 14,225 | 25.000       | 90% à compter du 07/10/2005<br>10% à compter du 07/10/2006<br>Exerçables sans limitation de durée |
| Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10% du capital social | BSPCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07 | 75.000                     | 1 BSPCE donne droit à 1 action nouvelle | 10,65  | 75.000       | 90% à compter du 31/10/2007<br>10% à compter du 31/10/2008<br>Exerçables jusqu'au 31/10/2017      |
|                                                           | BSPCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08 | 55.242                     | 1 BSPCE donne droit à 1 action nouvelle | 7,15   | 55.242       | 90% à compter du 16/05/2008<br>10% à compter du 16/05/2009<br>Exerçables jusqu'au 16/05/2018      |

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| Total BSPCE attribués | 155.242        |
| Total BSPCE exercés   | 0              |
| <b>Solde BSPCE</b>    | <b>155.242</b> |

- Bons de Souscription d'Actions (BSA)

A la date du présent document, le détail des BSA susceptibles d'être exercés figure ci-après :

|                                                 |                                             | Laurent PIEPSZOWNIK<br>PDG |                                       |      |              |                                                                |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|------|--------------|----------------------------------------------------------------|
|                                                 |                                             | Nombre                     | Parité                                | Prix | Nombre Total | Exercice                                                       |
| Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max | BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010 | 14.100                     | 1 BSA donne droit à 1 action nouvelle | 7,1  | 14.100       | 100% à compter du 30/08/2010<br>Exerçables jusqu'au 31/12/2016 |

|                       |               |
|-----------------------|---------------|
| Total BSA attribués   | 14.100        |
| Total des BSA exercés | 0             |
| <b>Solde BSA</b>      | <b>14.100</b> |

### 1.3.7. Autres instruments financiers non représentatifs du capital

Néant

### 1.3.8. Pacte d'actionnaires

Néant.

## 1.4. ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE

### 1.4.1. Présidence et représentation

La société est dirigée et représentée par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK qui est Président Directeur Général.

Monsieur Olivier POULIGNY remplit la fonction de Directeur Général Délégué.

### 1.4.2. Composition du conseil d'administration

La composition des organes sociaux d'UMANIS est la suivante :

Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, Président du conseil d'administration.

Administrateurs :

- Olivier POULIGNY
- Eric DELAFONTENNELLE
- Claude VIBERT-GUIGUE

A la date du présent document, il existe un seul administrateur indépendant : Claude VIBERT-GUIGUE.

Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du groupe :

| Prénom, Nom<br>Mandat social                                               | Autres fonctions au sein de la société et/ou du groupe                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Laurent PIEPSZOWNIK</b><br>Président Directeur Général – Administrateur | <b>Président de :</b><br>UMANIS Luxembourg<br>UMANIS Investissement<br>UMANIS Innovative Services (Espagne)<br>TEXIA<br><br><b>Gérant de :</b><br>UMANIS CONSULTING<br>UMANIS MANAGED SERVICES<br>Beqom Spain                           |
| <b>Olivier POULIGNY</b><br>Directeur Général Délégué - Administrateur      | <b>Président de :</b><br>GROUPE HELICE<br>HELICE<br>UMANIS COMPUTER<br><br><b>Directeur Général de :</b><br>UMANIS Investissement<br>TEXIA<br><br><b>Gérant de :</b><br>UMANIS INSTITUT<br>UMANIS BPO (Maroc)<br>UMANIS ACADEMY (Maroc) |
| <b>Eric DELAFONTENNELLE</b><br>Directeur Général Adjoint - Administrateur  | Aucune autre fonction exercée au sein de la société et/ou du groupe                                                                                                                                                                     |
| <b>Claude VIBERT-GUIGUE</b><br>Administrateur indépendant                  | Aucune autre fonction exercée au sein de la société et/ou du groupe                                                                                                                                                                     |

Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés :

| <b>Prénom, Nom<br/>Mandat social</b>                                        | <b>Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés</b>                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Laurent PIEPSZOWNIK</b><br>Président Directeur Général<br>Administrateur | <b>Liquidateur (liquidation amiable) de :</b><br>VISPORT (depuis le 27/11/2007)<br>SPORTAIL (depuis le 10/12/2007)<br><br><b>Gérant de :</b><br>Société Civile FRISKA (ex LP)<br>CHANTE A COOK<br>SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER<br>SCI PONT DE L'ARCHE<br>SCI Jules Guesde<br>SCI LOX<br>SCI JULES GUESDE 2 |
| <b>Olivier POULIGNY</b><br>Administrateur<br>Directeur général Délégué      | <b>Gérant de :</b><br>Société Civile OPY<br>SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER<br>SCI PONT DE L'ARCHE<br>SCI Jules Guesde<br>SCI LOX<br>Société LOUCARBOAT (SARL)<br>SCI JULES GUESDE 2                                                                                                                          |
| <b>Eric DELAFONTENNELLE</b><br>Directeur Général Adjoint - Administrateur   | <b>Néant</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Claude VIBERT-GUIGUE</b><br>Administrateur indépendant                   | <b>Néant</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

### 1.4.3. Commissaires aux comptes

Les mandats des co-commissaires aux comptes titulaire (Deloitte & Associés) et co-commissaire aux comptes suppléant (cabinet BEAS) arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, n'ont pas été renouvelés lors de l'assemblée générale du 21 juin 2016.

Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG SA, représentée par Grégoire MENOUE  
Tour EQHO, 2 avenue Gambetta  
CS 60055, 92066 Paris La Défense, Cedex

Début de mandat : nommé par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2016.

Fin de mandat : mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, représentée par Eric GUEDJ  
21, rue de Téhéran  
75008 Paris

Début de renouvellement de mandat : nommé par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014.

Fin de mandat : mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Commissaires aux comptes suppléants :

PRESENCE AUDIT ET CONSEILS  
12, rue d'Astorg  
75008 Paris

Début de renouvellement de mandat : nommé par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014.

Fin de mandat : mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SALUSTRO REYDEL SA, représentée par Bertrand DESBARRIERES  
Tour EQHO, 2 avenue Gambetta  
CS 60055, 92066 Paris La Défense, Cedex

Début de mandat : nommé par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2016.

Fin de mandat : mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## 1.5. FACTEURS DE RISQUE

La société a effectué une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'il n'y a aucun autre risque significatif hormis ceux présentés.

### 1.5.1. Risques liés à l'évolution des effectifs

La réussite future du groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.

Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares, la crise économique n'encourage pas la mobilité. Le groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur du groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs depuis le 31 décembre 2012 :

|                                 | Au 31/12/2015 | Au 31/12/2014 | Au 31/12/2013 | Au 31/12/2012 |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Nombre de collaborateurs</b> | 1 907         | 1 855         | 1 607         | 968           |

### 1.5.2. Capacité à fidéliser les collaborateurs

La fidélité est un élément clé de la croissance du groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, le groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- une politique de gestion des ressources humaines dynamique ;
- une politique de rémunération motivante et adaptée aux conditions de marché ;
- des locaux offrant un cadre de travail agréable ;
- une politique de formation permanente.

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de turnover depuis le 31 décembre 2013 :

|                                                                                             | Au 31/12/2015 | Au 31/12/2014 | Au 31/12/2013 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Taux de turnover UMANIS ESN<br/>(activités business intelligence, consulting et CRO)</b> | 27%           | 22%           | 28%           |
| <b>Taux de turnover UMS<br/>(activité centres d'appel)</b>                                  | 4%            | 10%           | 17%           |
| <b>Taux de turnover HELICE</b>                                                              | 20%           | 31%           | 27%           |

### 1.5.3. Risques liés au marché

La conjoncture économique et financière reste tendue, le marché volatile et les grands donneurs d'ordre ont pour priorité de maîtriser l'ensemble de leurs coûts dont ceux liés à l'externalisation des prestations de services. Ainsi, pour préserver sa compétitivité sur son marché et sa rentabilité, UMANIS doit non seulement préserver son niveau d'activité mais surtout optimiser la productivité et l'efficacité de toutes ses ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou informatiques.

Le groupe est donc engagé dans une logique de rationalisation et d'amélioration en continu de ses processus métiers afin d'optimiser son efficacité opérationnelle au jour le jour. UMANIS a donc mis en place depuis plusieurs années des outils pour améliorer son efficacité au quotidien que ce soit au niveau du contrôle de gestion (EZ Jest), du recrutement (Relation RH), de l'affectation des ressources (Affect), de la gestion des projets pour le compte des clients (APMS) ou du suivi de l'efficacité commerciale et de la relation clients (E-Deal).

### 1.5.4. Risques liés à la technologie

Le groupe maîtrise toutes les technologies de référence sur ses marchés et a par ailleurs noué des partenariats stratégiques avec les principaux éditeurs sur ses domaines de compétences afin de préserver, entre autres, son avance technologique sur les nouveaux produits. Les dirigeants d'UMANIS n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de remettre en cause l'utilisation de ces technologies et donc leur mise en œuvre dans les entreprises clientes.

Les services R&D, Offres et Marketing suivent avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ou d'avancées technologiques qui auraient un impact sur ses prestations de services. Des rencontres sont organisées régulièrement avec les nouveaux entrants et, si un intérêt est détecté, les technologies sont testées et éprouvées par la direction technique afin de juger de leur éventuelle pertinence à entrer dans le catalogue de services du groupe.

### 1.5.5. Risques juridiques

Le groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail.

### 1.5.6. Propriété intellectuelle

La marque UMANIS est propriété de la société et a été déposée pour la France en 2000.

Le groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la société de s'assurer une protection juridique efficace. Les codes source des logiciels conçus et développés par la société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP). Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger. Enfin, la société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels umanis.com, umanis.fr, umanis.net et umanis.org.

### 1.5.7. Dépendances éventuelles

Néant

### **1.5.8. Risques liés à la mise en œuvre de partenariats**

Le Groupe peut être amené à exercer ses activités au travers de partenariats/alliances avec des acteurs privés. L'évolution d'un projet, ou la survenance d'un désaccord entre les partenaires, peut conduire à la rupture de partenariats et avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe. Afin de limiter le risque de ces partenariats, le groupe a conclu des alliances stratégiques avec plusieurs éditeurs qui font aujourd'hui référence sur ses marchés ou ceux que le groupe juge à forte valeur ajoutée pour ses clients. Le groupe a une politique de certification systématique de ses consultants, des formations techniques régulières de ses équipes par les éditeurs et des pôles d'expertises IT dédiés afin de garantir un fort niveau de compétences à ses clients. Le groupe bénéficie ainsi de support technique de haut niveau ainsi qu'un accès direct et privilégié au plus haut niveau d'expertise des éditeurs partenaires. Le groupe propose également des prestations connexes à ses compétences en ingénierie, à savoir la revente et la maintenance des solutions éditeurs partenaires.

UMANIS est partenaire de SAP, IBM, Oracle, Microsoft et SAS qui couvrent à eux cinq la quasi-totalité de la base technologique installée chez les grands donneurs d'ordre.

Le groupe est également partenaire d'éditeurs plus spécialisés tels qu'entre-autres :

- Tableau, Qlick, Bime, Biboard, Roambi, MapR, Splunk (...) en Data ;
- Tibco, Talend, Informatica, Orchestra Networks et Semarchy en gouvernance des données ;
- E-Deal, Selligent, Easyware, Salezeo, Coheris pour la partie CRM ;
- Beqom et Anaplan pour la partie RH.

### **1.5.9. Actifs nécessaires à l'exploitation**

A ce jour, la société et son groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Seul le fonds de commerce de la société UMANIS est nanti au profit des banques prêteuses dans le cadre du financement accordé à UMANIS pour l'acquisition du groupe AURA.

### **1.5.10. Assurances**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la politique de gestion des risques de la société et de son groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AXA France IARD et Conseils & Risques Financiers pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace, vandalisme, attentats... avec franchise ;
- Une assurance en responsabilité civile professionnelle et exploitation tous dommages confondus de 12.000.000 € par an et par sinistre (dont dommages matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € avec une franchise de 1.000 € ; dommages immatériels non consécutifs : 5.000.000 € avec une franchise de 15.000 €) ;
- Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été renouvelé.

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance.

### **1.5.11. Risques liés à la concurrence**

Le groupe est positionné sur des marchés très concurrentiels et se retrouve en compétition avec des sociétés françaises comme internationales. De plus, sa forte pénétration des grands comptes et son positionnement multi-spécialiste le place en position frontale face aux plus importantes sociétés de services généralistes mondiales comme des acteurs de taille similaires aux domaines de compétences spécialisés.

Le groupe se doit de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs afin de préserver ses activités, son résultat d'exploitation et sa situation financière. Le groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

### **1.5.12. Nouveaux entrants sur le marché**

Le marché des sociétés de services en France est particulièrement atomisé. UMANIS fait partie du Top 30 (source : [Le Livre d'Or des ESN](#)) et est considérée comme un acteur de premier plan de la data sur son plus fort domaine d'expertise historique, la Data. Il est à noter que ce marché est en phase de consolidation et voit donc

apparaître des sociétés de taille considérable et, à contrario, de petites sociétés de services à la pérennité fragile souvent contraintes à la sous-traitance d'entreprises plus importantes référencées par les grands donneurs d'ordre.

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait, ex-nihilo, pénétrer ce marché devrait consentir.

Premièrement, la mise en œuvre d'une offre Data pour les entreprises nécessite une expérience et des compétences qui couvrent l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances/cdg, marketing, commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà des problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que l'automobile, les télécoms, l'industrie, le retail la banque, l'assurance, les mutuelles, la santé, le secteur public et les services. Enfin, savoir extraire des données (endogènes ou exogènes, structurées ou pas et au volume exponentiel), les collecter, les stocker et les exploiter pour en extraire du sens pour les entreprises ou encore les réinjecter dans des processus opérationnels pour automatiser des traitements en temps réel demandent de fortes compétences techniques sur une pluralité de technologies.

La mise en œuvre d'un système orienté Data est un projet stratégique pour l'entreprise qui a pour finalité d'optimiser ses processus, ses coûts, sa réactivité opérationnelle et d'identifier précocement des risques, des leviers de performances et des opportunités business pour demain. Il est donc généralement confié à un prestataire très expérimenté. Le groupe, créé en 1990, fait partie des plus importantes sociétés opérant sur ces domaines d'expertises spécialisés que sont la Data (Business Intelligence traditionnelle, gouvernance des données, Big Data, IoT, machine learning, datascience, etc.), la Relation Client et le Digital.

La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. UMANIS, depuis 25 ans, a élaboré un processus de recrutement et d'encadrement des consultants permettant une intégration rapide parmi les salariés du groupe.

La troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme UMANIS avec les principaux éditeurs de logiciels du marché qui demandent notamment un investissement important en terme d'avant-vente, de formation et de certifications des consultants que peuvent difficilement consentir de nouveaux entrants. De plus, les éditeurs tendent à réduire drastiquement le nombre des sociétés de services partenaires qui se résume aujourd'hui à une poignée de généralistes et 4 spécialistes dont UMANIS fait partie.

#### **1.5.13. Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration**

La société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs acquis. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

#### **1.5.14. Risques juridiques**

Le groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail.

#### **1.5.15. Risques clients**

UMANIS a un portefeuille clients large et diversifié ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes. Le nombre de clients actifs important et la capacité commerciale du groupe UMANIS a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission. Les 10 premiers clients du groupe représentent environ 40,78% du chiffre d'affaires.

#### **1.5.16. Risques fournisseurs**

Néant

#### **1.5.17. Risques financiers**

Les risques financiers sont les suivants :

- Risques de crédit : Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme qui sont essentiellement effectués sur supports monétaires de maturité courte et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues ;
- Risque de change : Le groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter les états financiers : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation non libellés en devises de fonctionnement des entités. Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé dans la devise de fonctionnement. En conséquence, le groupe a choisi de ne pas mettre en place de politique de couverture du risque de change ;
- Risque de liquidité : Le groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Outre les emprunts à moyen terme le groupe a recours à une société d'affacturage pour financer ses créances clients. Par ailleurs BPI (ex OSEO) a consenti en mars 2013 au groupe UMANIS un droit de tirage à hauteur de 6,9 M d'euros complété en mars 2014 d'un droit de tirage à hauteur de 4,367 M d'euros. Le groupe précise que la dette bancaire liée à l'acquisition du groupe AURA (Montant initial de l'emprunt de 10,7 M€ / taux intérêt variable compris entre 2% et 2,75% / la description des covenants attachés à cette dette est présentée en note 2.4 « Covenants » de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2015) est assortie de covenants vis-à-vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers (Au 31 décembre 2015, le groupe respecte les covenants). La dette contractée lors de l'acquisition d'Aura arrivera à échéance le 31 décembre 2016 (la dernière échéance de 930 000€ sera remboursée au 31/12/2016). La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. L'échéancier et la composition des dettes financières sont présentés en note 16 « Passifs financiers courants » et 17 « Passifs financiers non courants » de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2015.

#### **1.5.18. Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement**

La société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement. Concernant l'activité « revente de matériels informatiques » de la filiale UMANIS COMPUTER, le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité dans la mesure où UMANIS COMPUTER n'intervient qu'en qualité de revendeur.

#### **1.5.19. Faits exceptionnels et litiges**

Les litiges avec les salariés ayant quitté le groupe et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de la meilleure estimation du risque encouru établie par les avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 1 234 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (à comparer à 1 242 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Les autres provisions pour risques (716 milliers d'euros au 31 décembre 2015) concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

#### 1.6. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE 2016

| Informations financières          | Date de mise à disposition |
|-----------------------------------|----------------------------|
| Résultats 2015                    | 24 mars 2016               |
| Rapport financier annuel 2015     | 8 avril 2016               |
| Résultats semestriels 2016        | 9 septembre 2016           |
| Rapport financier semestriel 2016 | 9 septembre 2016           |

## 2. MODALITES DE FINANCEMENT ET FRAIS LIES A L'OFFRE

Le coût d'acquisition de 100% des titres visés par l'Offre s'élèvera à un montant maximum de 6 815 000,00 euros, et se décomposera comme suit :

- 6 600 000,00 euros consacrés au paiement du prix d'acquisition de 100% des actions visés par l'Offre ; et
- Environ 215.000,00 euros au titre des honoraires et frais engagés en vue de la réalisation de l'Offre (notamment les honoraires et frais de ses conseillers financiers, commissaires aux comptes et autres consultants, ainsi que les frais de communication et taxes des autorités de marché).

Le financement de l'Offre sera réalisé au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

### 2.1. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR L'ACTIONNARIAT

Au 7 juillet 2016, le capital d'UMANIS est divisé en 1.935.958 actions et 2.456.302 droits de vote. La répartition du capital et des droits de vote à la date du dépôt du projet d'Offre, sur la base des seules déclarations reçues par UMANIS de franchissement des seuils légaux visés au premier alinéa de l'article L233-7 du Code de commerce, figure à la section 1.2.5 ci-avant.

L'actionnariat évoluerait comme suit, après annulation des actions apportées à l'Offre et auto-détenues dans les hypothèses d'un taux d'apport de 50% ou de 100% par les actionnaires susceptibles d'apporter leurs titres.

#### ➤ **Hypothèse d'un rachat effectif de 50% des actions visées et annulation des 56.857 actions auto-détenues :**

|                                                                                | Nombre d'actions | Nombre de droits de vote* | % du capital    | % du total de droits de vote* |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Laurent Piepszownik - PDG                                                      | 366 249          | 732 498                   | 21,367%         | 32,782%                       |
| SC FRISKA **                                                                   | 518 276          | 593 830                   | 30,236%         | 26,576%                       |
| (a) Sous total concert Laurent Piepszownik                                     | 884 525          | 1 326 328                 | 51,603%         | 59,358%                       |
| Olivier Pouligny - DG                                                          | 8                | 8                         | 0,000%          | 0,000%                        |
| SC OPY ***                                                                     | 252 590          | 252 590                   | 14,736%         | 11,304%                       |
| (b) Sous total concert Olivier Pouligny                                        | 252 598          | 252 598                   | 14,736%         | 11,305%                       |
| <b>(a) + (b) Sous total concert Laurent Piepszownik &amp; Olivier Pouligny</b> | <b>1 137 123</b> | <b>1 578 926</b>          | <b>66,339%</b>  | <b>70,663%</b>                |
| <b>Auto-détention</b>                                                          | <b>0</b>         | <b>0</b>                  | <b>0,000%</b>   | <b>0,000%</b>                 |
| <b>Public</b>                                                                  | <b>576 978</b>   | <b>655 519</b>            | <b>33,661%</b>  | <b>29,337%</b>                |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>1 714 101</b> | <b>2 234 445</b>          | <b>100,000%</b> | <b>100,000%</b>               |

Source : Société

\* calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

\*\* SC FRISKA : Société civile contrôlée par Laurent PIEPSZOWNIK

\*\*\* SC OPY : Société civile contrôlée par Olivier POULIGNY

➤ **Hypothèse d'un rachat effectif de 100% des actions visées et annulation des 56.857 actions auto-détenues :**

|                                                                                | Nombre d'actions | Nombre de droits de vote* | % du capital    | % du total de droits de vote* |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Laurent Piepszownik - PDG                                                      | 366 249          | 732 498                   | 23,643%         | 35,396%                       |
| SC FRISKA **                                                                   | 518 276          | 593 830                   | 33,457%         | 28,695%                       |
| (a) Sous total concert Laurent Piepszownik                                     | 884 525          | 1 326 328                 | 57,099%         | 64,091%                       |
| Olivier Pouligny - DG                                                          | 8                | 8                         | 0,001%          | 0,000%                        |
| SC OPY ***                                                                     | 252 590          | 252 590                   | 16,306%         | 12,206%                       |
| (b) Sous total concert Olivier Pouligny                                        | 252 598          | 252 598                   | 16,306%         | 12,206%                       |
| <b>(a) + (b) Sous total concert Laurent Piepszownik &amp; Olivier Pouligny</b> | <b>1 137 123</b> | <b>1 578 926</b>          | <b>73,405%</b>  | <b>76,297%</b>                |
| <b>Auto-détention</b>                                                          | <b>0</b>         | <b>0</b>                  | <b>0,000%</b>   | <b>0,000%</b>                 |
| <b>Public</b>                                                                  | <b>411 978</b>   | <b>490 519</b>            | <b>26,595%</b>  | <b>23,703%</b>                |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>1 549 101</b> | <b>2 069 445</b>          | <b>100,000%</b> | <b>100,000%</b>               |

Source : Société

\* calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

\*\* SC FRISKA : Société civile contrôlée par Laurent PIEPSZOWNIK

\*\*\* SC OPY : Société civile contrôlée par Olivier POULIGNY

## 2.2. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LES COMPTES D'UMANIS

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats consolidés d'UMANIS ont été effectués, à titre indicatif, à partir des agrégats consolidés d'UMANIS au 31 décembre 2015, sur la base de l'hypothèse suivante :

- Nombre d'actions de 2 048 443 (hors actions auto-détenues et sur une base diluée) ;
- Rachat de 330 000 actions (soit l'intégralité des actions visées par l'Offre) au prix de 20,00 euros par action, soit un montant de 6 600 000,00 euros (hors frais), puis annulation des actions rachetées ;
- Les frais liés à l'opération sont estimés à 215.000 euros. Ils viennent minorer les capitaux propres part du Groupe « après rachat et annulation » ;
- L'incidence théorique de l'Offre sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 aurait été la suivante, après annulation des actions rachetées :

| En k€                                                         | Au 31/12/2015              |                                               |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                               | Avant rachat et annulation | Après rachat et annulation de 100% de l'Offre |
| Nombre d'actions (hors auto-détention et sur une base diluée) | 2 048 443                  | 1 718 443                                     |
| Capitaux propres part du groupe                               | 25 152                     | 18 552                                        |
| Résultat net part du groupe                                   | 3 068                      | 2 853                                         |
| Capitaux propres par action (€)                               | 12,279                     | 10,796                                        |
| Résultat net par action (€)                                   | 1,498                      | 1,660                                         |
| Endettement financier net au 31 décembre 2015 (K€)            | 6 445                      | 13 260                                        |

## 2.3. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LA CAPITALISATION BOURSIERE

Sur la base du cours de clôture de l'action UMANIS au 7 juillet 2016 de 17,15€, la capitalisation boursière s'élevait à 33,2 M€, le capital d'UMANIS étant représenté par 1 935 958 actions.

A l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions visées seraient apportées à l'Offre puis annulées au même titre que les 56 857 actions auto-détenues, le nombre d'actions d'UMANIS serait de 1 563 201 et la capitalisation boursière d'UMANIS sur la base du cours de clôture au 7 juillet 2016 de 17,15€ s'élèverait à 26,8 M€.

### 3. ENGAGEMENTS D'APPORTS A L'OFFRE

A la date du dépôt du projet d'Offre :

Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK détient directement 366.249 actions et 732.498 droits de vote d'UMANIS et indirectement 518.276 actions et 593.830 droits de vote d'UMANIS au travers de la société SC FRISKA qu'il contrôle soit un total de 884.525 actions et de 1.326.328 droits de vote représentant 45,689% du capital et 53,997% des droits de vote d'UMANIS. Le concert Laurent PIEPSZOWNIK - Olivier POULIGNY détient 1.137.123 actions et 1.578.926 droits de vote représentant 58,737% du capital et 64,281% des droits de vote<sup>1</sup> d'UMANIS.

Les membres du concert (M. Laurent PIEPSZOWNIK et M. Olivier POULIGNY) ont fait part de leur engagement de ne pas apporter leurs titres à l'Offre.

A l'exception de l'engagement décrit ci-dessus, la Société n'a connaissance d'aucun autre engagement d'apport ou de non apport à l'Offre.

En cas de succès de l'Offre :

- La participation en droits de vote de Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, agissant seul, franchirait le seuil de 30% des droits de vote de la Société ;
- La participation en capital du concert formé par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et la société SC FRISKA (société contrôlée par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK) augmenterait de plus de 1% en moins de douze mois consécutifs ;
- La participation en capital de la société SC FRISKA (société contrôlée par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK) franchirait le seuil de 30% du capital de la Société ;

ce qui placerait Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK agissant seul, et le concert constitué de Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et de la société FRISKA, en situation de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, en application des articles 234-2 et 234-5 du Règlement général de l'AMF.

En conséquence, Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK a déposé le 8 juillet 2016 auprès de l'AMF une demande de dérogation à l'obligation du dépôt d'un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9 6° du Règlement général de l'AMF.

---

<sup>1</sup> calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

#### **4. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

L'assemblée générale du 21 juin 2016 dans sa 10<sup>ème</sup> résolution « Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'acquisition par la société de ses propres actions et mettre en œuvre un programme de rachat d'actions » a autorisé la société à opérer sur ses propres actions en vue, entre autres, d'assurer la liquidité du marché de l'action et la régularité des cotations des titres de la société.

**5. COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SOCIETE PUBLIES DEPUIS LA PARUTION DE SON RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015**

**Communiqué de presse**

Levallois-Perret, le 26 août 2016

**APPROBATION DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS (OPRA) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 26 AOUT 2016**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Umanis, réunie le 26 août 2016, a approuvé la 1<sup>ère</sup> résolution relative à la réduction de capital d'un montant nominal maximal de 363 000,00 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions portant sur un maximum de 330.000 actions de 1,10 euros de nominal chacune au prix de 20,00 euros par action.

Elle a également donné tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité requises et notamment aux fins d'information du marché et des porteurs de bons de souscription d'actions, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

Le 26 juillet 2016, l'AMF a accordé la dérogation au dépôt d'une offre publique obligatoire par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et a déclaré l'Offre conforme.

**Contacts investisseurs** - Jean-Jacques LINCK – Directeur Administratif et Financier - [jlinck@umanis.com](mailto:jlinck@umanis.com)

**A propos d'Umanis** - Créée en 1990, Umanis est une société de conseil et d'ingénierie de 2.000 collaborateurs spécialisée en Business Intelligence pour son activité historique, en Relation Client, en Digital et en Infrastructures & Production. Umanis accompagne ses clients sur la globalité de leurs projets informatiques (conseil, développement, intégration, infogérance et formation) selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait, en centres de services et en mode SaaS. Reconnu pour son expertise technique comme fonctionnelle, le groupe Umanis est partenaire stratégique des plus grands éditeurs de logiciels du marché. Depuis le 5 février 2014, Umanis est cotée sur le marché multilatéral de négociations Alternext Paris (Code ISIN FR1000949388).

-----  
*Le présent communiqué ne constitue pas et ne doit pas être regardé comme une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans tout autre pays autre que la France.*

*La distribution, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

## **6. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A UMANIS**

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 29 août 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé le 30 août 2016, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique de rachat initiée par UMANIS sur ses propres actions. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Levallois-Perret,  
Le 29 août 2016

UMANIS  
M. Laurent PIEPSZOWNIK  
Président Directeur Général